

de l'ampleur sans avoir été véritablement soumis à un examen minutieux qui nous aurait révélé s'ils ont toujours leur raison d'être ou s'ils n'ont pas perdu de leur utilité et ne devraient pas être réduits ou simplement mis au rancart.

Pas un gouvernement, pas un organisme ne peut se permettre de réaliser d'un coup toutes les choses qu'il voudrait faire ou qu'on lui demande de faire. Les gouvernements doivent donc veiller à la réalisation, dans la mesure de leurs moyens, des projets qu'ils jugent les plus urgents et les plus souhaitables.

Les gouvernements doivent donc s'assurer que les maigres ressources dont ils disposent sont affectées aux fins les plus urgentes et les plus utiles. C'est ce qui a amené le gouvernement à conclure qu'il ne pouvait indéfiniment tolérer un déficit budgétaire et que, vu la conjoncture économique actuelle, la meilleure façon de faire disparaître l'éventualité d'un déficit, c'était d'exercer un contrôle assidu sur les dépenses budgétaires.

Certains programmes de haute priorité, y compris les programmes à frais partagés dont j'ai parlé, entraîneront d'autres dépenses. Mais nous ne pouvons permettre que les dépenses de la majorité des programmes et des activités augmentent si nous voulons atteindre nos objectifs budgétaires sans augmenter les impôts. Le gouvernement s'est donc fixé comme premier principe dans la préparation des prévisions de dépenses de 1970-1971 d'exiger que tous les programmes et toutes les initiatives dont il n'est pas expressément fait mention dans d'autres directives soient bloqués aux taux actuels des dépenses.

Qu'est-ce que cela veut dire en termes clairs et simples? Que toutes les augmentations de frais, y compris les augmentations de salaires ne doivent pas dépasser les limites que prévoient les prévisions de dépenses de 1969-1970. Il s'ensuivra de pénibles réductions dans les budgets d'exploitation, les frais de déplacement, de publicité, de consultation et de fournitures de toutes sortes et le reste. Fait encore plus important il en résultera une diminution du nombre d'emplois à la Fonction publique car les traitements constituent le poste individuel le plus important dans les budgets d'exploitation. Les ministères devront réduire leurs effectifs pour fonctionner dans ces limites budgétaires.

On a échafaudé beaucoup d'hypothèses à ce sujet et des prophètes de malheur ont agité le spectre de milliers de fonctionnaires arrachés à leur travail par un gouvernement impitoyable et sans cœur. Qu'en est-il au juste?

Avant le début de cette année financière, le gouvernement a réduit les effectifs autorisés

[L'hon. M. Drury.]

de la fonction publique d'environ 9,000 années-hommes. Depuis, le gouvernement a décidé que, sur les postes vacants fin juillet, plus de 10,000 ne seraient pas comblés. Pour l'année prochaine, vu les dépenses maximales découlant de cette politique d'austérité, il y aura, comme l'a indiqué le premier ministre, de 5,000 à 7,000 fonctionnaires fédéraux de moins qu'à la fin de juillet. En tout, ces réductions arrivent au total de 25,000 emplois, soit une diminution de 10 p. 100 par rapport à l'effectif autorisé pour 1968.

Je me hâte de souligner qu'il ne s'ensuit pas que 25,000 employés perdront leur situation, ni même que 5,000 seront congédiés. La réduction progressive normale, par suite des retraites, des démissions et autres choses semblables, correspond annuellement à environ 10 p. 100 des effectifs. La chose a beaucoup facilité les ajustements nécessaires l'an dernier et elle aura le même effet au cours des prochains mois. Il y aura certains congédiements, car les postes qui deviennent vacants par suite de l'érosion naturelle ne relèvent pas nécessairement des programmes que vise la réduction, et les qualités qu'exigent les postes à remplir peuvent n'être pas celles que posséderaient, même après recyclage, les employés relevant des programmes touchés par les principes directeurs.

Par exemple, si un médecin abandonne la fonction publique et doit être remplacé, il sera impossible de pourvoir son poste en y mutant un employé relevant d'un programme en voie de réduction, à moins que cet employé ne soit médecin. Assortir les employés excédentaires aux vacances dues à l'érosion est la tâche que le Conseil du Trésor, les ministères et la Commission de la fonction publique poursuivent et qu'il faut mener à terme pour déterminer le nombre et la catégorie des employés qui pourront être réaffectés ou transférés.

Cette étude est en cours et le nombre des congédiements ne pourra être déterminé qu'à mesure que les ministères achèveront d'adapter leurs programmes aux principes directeurs. Je voudrais signaler que si l'aspect loterie de la chose fait les manchettes et provoque une certaine appréhension, nous nous préoccupons principalement des individus.

Étant donné que les principes directeurs sur les dépenses devaient entraîner une réduction de l'importance et de la composition de la fonction publique, et sachant que les effets de ces principes varieraient selon les ministères et les groupes professionnels, le gouvernement a annoncé sa décision dès qu'il l'eut prise afin que les ministères puissent avoir le maximum de temps pour effectuer les ajustements